

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance – Services à la famille et à l'enfance de Niagara

Résultats relatifs à la sécurité – Récurrence des préoccupations en matière de protection de l'enfance dans une famille après une enquête

Définition :

Le pourcentage de dossiers familiaux qui ont été fermés après une enquête menée au cours d'un exercice et qui ont fait l'objet d'une nouvelle enquête dans les 12 mois suivant leur fermeture; et pour lesquels les préoccupations en matière de protection de l'enfance ont été confirmées.

Pourquoi cette mesure est-elle importante?

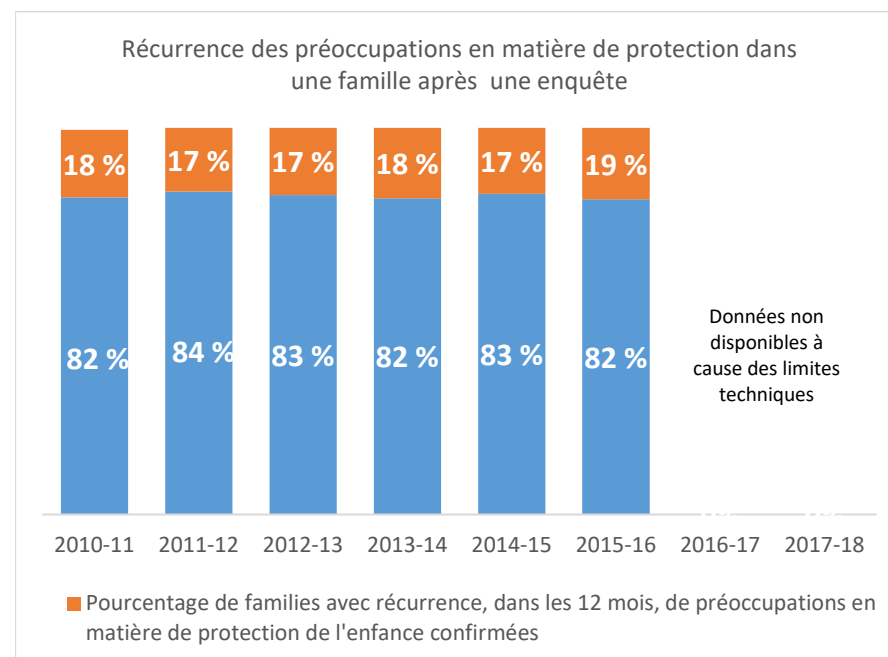
La fermeture d'un dossier par suite d'une évaluation d'enquête indique qu'aucune préoccupation en matière de protection de l'enfance ne nécessite l'intervention continue de la Société d'aide à l'enfance; ou qu'il existe des facteurs échappant au contrôle de la SAE. Cependant, à la conclusion de nombreuses enquêtes, les intervenants font des recommandations vers des services communautaires à l'intention des familles. Cette mesure est importante pour une meilleure compréhension des familles qui ont besoin des services de la SAE par suite de la confirmation des préoccupations, et de celles qui n'en ont pas besoin, que ce soit du point de vue de la volonté des familles de travailler avec la SAE, de l'émergence de nouvelles préoccupations en matière de protection de l'enfance qui n'étaient pas présentes au moment de la fermeture du dossier, du degré d'engagement et de l'intensité des services offerts ainsi que des risques, des forces et des besoins des enfants et des familles.

Limites des données :

Les données ne précisent pas si c'est le même enfant qui est le sujet des nouvelles préoccupations, mais seulement qu'il y a une récurrence des préoccupations concernant la même famille. Le motif de l'enquête et de la confirmation est la récurrence de toute sorte de préoccupations en matière de protection, plutôt que la récurrence de la même préoccupation (p. ex., le dossier peut être rouvert à cause de préoccupations qui sont différentes de celles sur lesquelles on a originellement fait enquête). Les données se rapportent seulement aux familles signalées à la SAE et n'incluent pas les situations préoccupantes en matière de protection qui n'ont pas été signalées ou constatées.

Principales considérations :

Il n'y a pas de point de référence convenu pour ce qui est du niveau « acceptable » de récurrence des préoccupations. Bien qu'un niveau inférieur soit généralement souhaitable, il est fort probable que le taux de récurrence ne sera jamais de 0 % pour diverses raisons, notamment la durée prolongée des difficultés vécues par les familles couramment connues du système du bien-être de l'enfance, p. ex., la pauvreté, la consommation abusive d'alcool ou d'autres substances et les problèmes de santé mentale. De plus, le rétablissement du lien entre certaines familles et le système du bien-être de l'enfance peut être en soi un facteur de protection pour les enfants dont les familles ont reçu des soutiens importants de la SAE qui s'est occupée de leurs risques et de leurs besoins.



Résultats :

Les données indiquent que la majorité des familles (de 82 % à 84 %) ne reviennent pas pour des services dans les 12 mois suivant la fermeture de leur dossier. Une minorité de familles (de 17 % à 19 % pour chaque année à l'étude) ont de nouveau affaire aux Services à la famille et à l'enfance de Niagara dans un délai de 12 mois, étant donné les préoccupations confirmées en matière de protection de l'enfance.

Ces données ont été rassemblées et analysées par la Factor-Inwentash Faculty of Social Work de l'Université de Toronto grâce à l'Ontario Child Abuse & Neglect Data System (système de données sur la violence et la négligence envers les enfants en Ontario).

* Comme les chiffres ont été arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas nécessairement à 100 %.

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance – Services à la famille et à l'enfance de Niagara

Résultats relatifs à la sécurité – Récurrence des préoccupations relatives à la protection de l'enfance après la prestation de services de protection continus

Définition :

Le pourcentage de dossiers familiaux qui ont été fermés après la prestation de services de protection continus au cours d'un exercice et qui ont fait l'objet d'une nouvelle enquête au cours des 12 mois suivant la fermeture du dossier; et pour lesquels les préoccupations relatives à la protection de l'enfance ont été confirmées.

Pourquoi cette mesure est-elle importante?

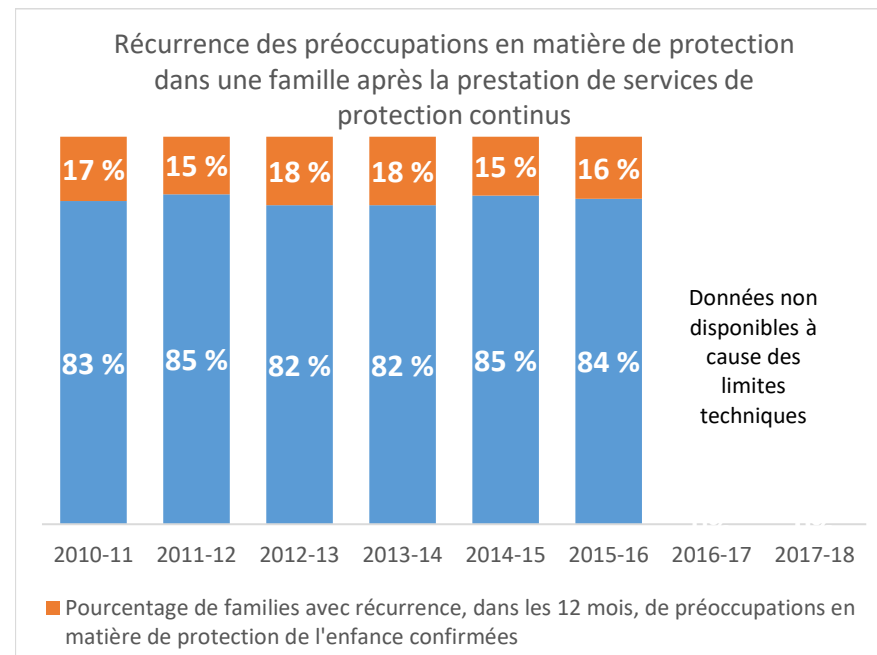
La fermeture d'un dossier par suite de la prestation de services continus indique que l'on a donné suite aux préoccupations concernant la protection d'un enfant et que l'intervention continue de la Société d'aide à l'enfance n'est plus nécessaire; ou qu'il existe des facteurs échappant au contrôle de la SAE. La récurrence des préoccupations en matière de protection de l'enfance est plus élevée dans le cas de ces familles, car elles font souvent face à plusieurs difficultés de nature complexe comme la pauvreté, des problèmes de santé mentale, la toxicomanie et d'autres expériences de vie défavorables. Cependant, à la fin de l'intervention de la SAE, de nombreuses familles continuent de recevoir des services de soutien d'autres organismes de la communauté. Cet indicateur permet de déterminer dans quelle mesure les services offerts ont permis de réduire le risque auquel étaient exposés les enfants. Cette mesure est importante pour une meilleure compréhension des familles qui ont besoin des services de la SAE par suite de la confirmation des préoccupations, et de celles qui n'en ont pas besoin, que ce soit du point de vue de la volonté des familles de travailler avec la Société, de l'émergence de nouvelles préoccupations en matière de protection de l'enfance qui n'étaient pas présentes au moment de la fermeture du dossier, du degré d'engagement et de l'intensité des services offerts ainsi que des risques, des forces et des besoins des enfants et des familles.

Limites des données :

Les données ne précisent pas si c'est le même enfant qui est le sujet des nouvelles préoccupations; mais seulement qu'il y a une récurrence des préoccupations concernant la même famille. Le motif de l'enquête et de la confirmation est la récurrence de toute sorte de préoccupations en matière de protection, plutôt que la récurrence de la même préoccupation (p. ex., le dossier peut être rouvert à cause de préoccupations qui sont différentes de celles sur lesquelles on a originellement fait enquête). Les données se rapportent seulement aux familles signalées à la SAE, et n'incluent pas les situations préoccupantes en matière de protection qui n'ont pas été signalées ou constatées.

Principales considérations :

Il n'y a pas de point de référence convenu pour ce qui est du niveau « acceptable » de récurrence des préoccupations. Bien qu'un niveau inférieur soit généralement souhaitable, il est fort probable que le taux de récurrence ne sera jamais de 0 % pour diverses raisons, notamment la durée prolongée des difficultés vécues par les familles couramment connues du système du bien-être de l'enfance, p. ex., la pauvreté, la consommation abusive d'alcool ou d'autres substances et les problèmes de santé mentale. De plus, le rétablissement du lien entre certaines familles et le système du bien-être de l'enfance peut être en soi un facteur de protection pour les enfants dont les familles ont accès au soutien dont elles ont besoin.



Résultats :

Les données indiquent que la majorité des familles (de 82 % à 85 %) n'ont pas besoin de recevoir de services dans les 12 mois suivant la fin des services. Une minorité de familles (soit de 15 % à 18 % pour chaque année à l'étude) ont de nouveau affaire aux Services à la famille et à l'enfance de Niagara dans un délai de 12 mois, étant donné les préoccupations confirmées en matière de

Ces données ont été rassemblées et analysées par la Factor-Inwentash Faculty of Social Work de l'Université de Toronto grâce à l'Ontario Child Abuse & Neglect Data System (système de données sur la violence et la négligence envers les enfants en Ontario).

* Comme les chiffres ont été arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas nécessairement à 100 %.

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance – Services à la famille et à l'enfance de Niagara

Résultats relatifs à la permanence – Jours de soins par type de placement

Définition :

Pour tous les enfants pris en charge par une société d'aide à l'enfance, les jours de placement fournis au cours de l'exercice, par type de placement (c.-à-d. placement familial par rapport au placement non familial).

Pourquoi cette mesure est-elle importante?

Le placement familial est le milieu de placement privilégié pour la majorité des enfants pris en charge. Les enfants placés dans des milieux familiaux ont plus de possibilités de former un lien avec des personnes responsables constantes et de profiter des avantages liés au fait d'être membres d'une famille. Les recherches indiquent que les enfants placés dans des familles sont plus susceptibles d'atteindre la permanence lorsqu'ils quittent la prise en charge, c'est-à-dire, passer de la prise en charge par la SAE à la prise en charge par des parents ou une famille, y compris une famille adoptive ou des dispositions de garde légale, comparativement aux enfants en placement de groupe.

Limites des données :

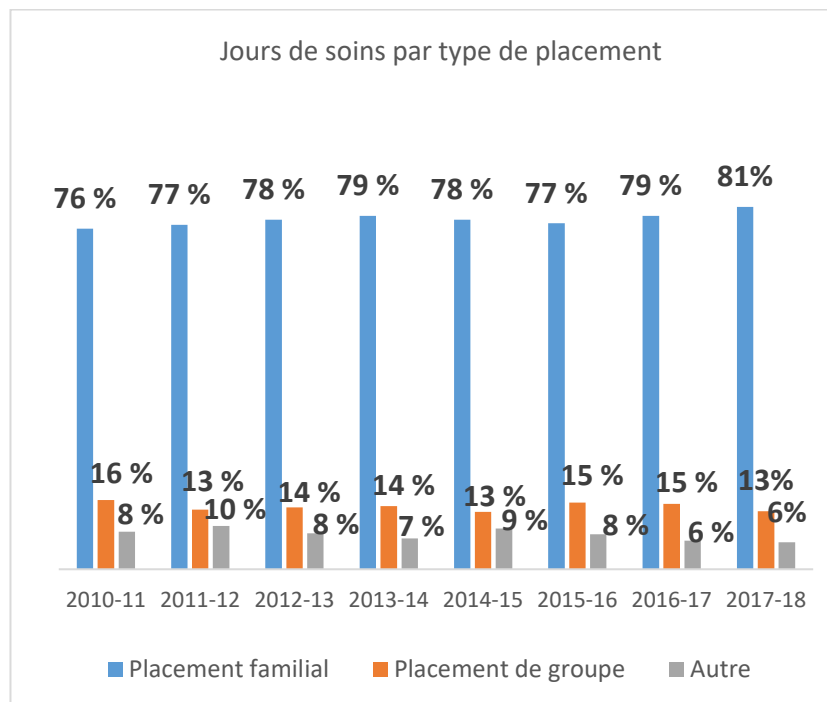
Les données indiquent le nombre de jours de placement fournis par une SAE, plutôt que la proportion d'enfants par type de placement. La façon dont les types de placement sont classifiés varie d'une SAE à l'autre (c.-à-d. placement familial par rapport au placement non familial).

Contexte :

L'objectif des SAE est de maintenir les enfants en sécurité dans leur foyer d'origine avec les soutiens nécessaires pour leur famille. Quand un enfant ne peut pas rester en sécurité dans sa famille d'origine, une SAE fournit des soins de rechange de qualité comme le placement chez un proche ou le placement familial. Environ 10 % moins d'enfants sont pris en charge aujourd'hui qu'il y a environ cinq ans. Chaque jour en Ontario, il y a environ 14 500 enfants et jeunes pris en charge par les SAE de la province. Un des principaux objectifs du Programme de transformation du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires était d'élargir les options de placement familial pour les enfants, en incluant et valorisant la participation des membres de la famille élargie ainsi que des personnes importantes dans la communauté de l'enfant.

Principales considérations :

Bien qu'un taux élevé de placement familial soit souhaitable, le choix d'un milieu de placement doit être d'abord et avant tout influencé par les besoins de l'enfant et la compatibilité avec le placement. Compte tenu du mandat de la SAE, et de la nature des défis auxquels font face certains enfants et jeunes, il peut être difficile pour les SAE de recruter et de former des fournisseurs de soins de rechange de qualité en ayant recours au placement chez un proche ou à des parents d'accueil.



Résultats :

La majorité (de 76 % à 79 %) des jours de placement fournis par les Services à la famille et à l'enfance de Niagara sont des jours de placement dans un milieu familial pour chaque année à l'étude.

Ces données sont rassemblées et analysées par l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance grâce aux rapports trimestriels du Ministère.

« Autre » inclut les jours de placement fournis aux jeunes qui sont pris en charge, mais vivent de façon autonome; ou les jours de placement fournis par l'entremise d'établissements comme les hôpitaux, les centres de santé mentale pour enfants ou les centres de détention pour jeunes.

* Comme les chiffres ont été arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas nécessairement à 100 %.

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance – Services à la famille et à l'enfance de Niagara

Résultats relatifs à la permanence – Délai qui s'écoule jusqu'à la permanence

Définition :

Pour tous les enfants pris en charge par une SAE, le pourcentage cumulatif d'enfants qui ont obtenu leur congé pendant une période précise (c.-à-d. 12 mois, 24 mois et 36 mois depuis l'admission).

Pourquoi cette mesure est-elle importante?

Fournir aux enfants la permanence favorise le développement sain, encourage la continuité des relations, le sens de la communauté et de l'identité. Cependant, pour certains enfants, la réunification avec leur famille d'origine n'est pas possible et il faut trouver des mesures de rechange stables. Le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario comporte diverses options qui permettent d'atteindre la permanence (p. ex., la réunification avec les parents, la garde légale et l'adoption). La planification de la permanence est un objectif important pour les enfants pris en charge dont le statut permanent, sur les plans légal et psychologique, est incertain.

Limites des données :

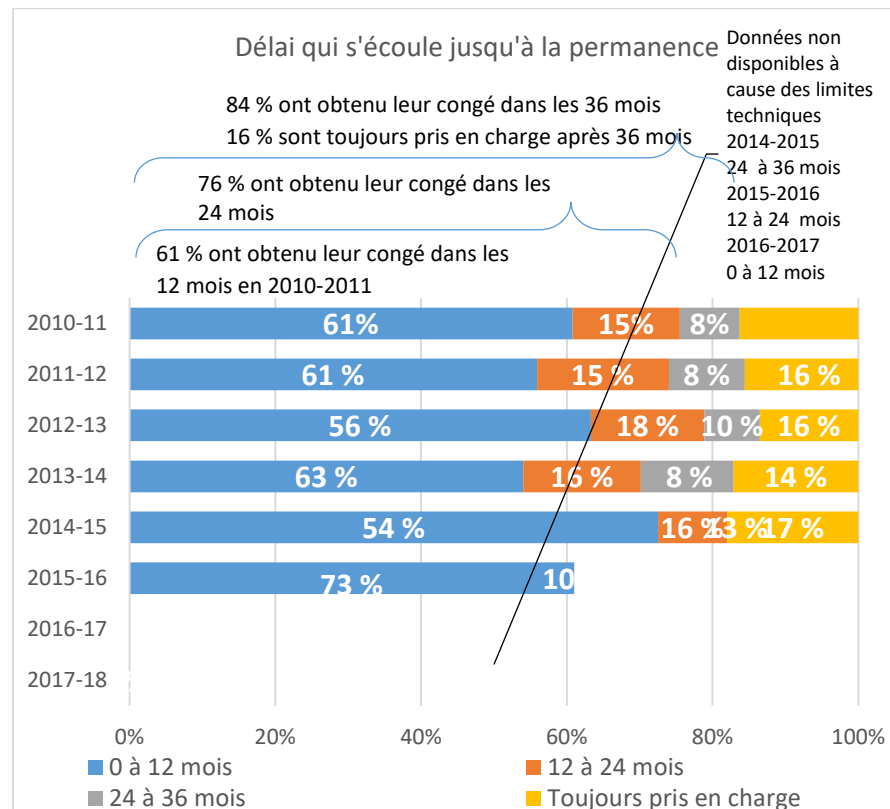
Les congés de prise en charge ne signifient pas tous que la permanence a été atteinte; cependant, on estime que cette mesure est une bonne approximation* de la permanence. Pour comprendre la différence entre les congés avec permanence et sans permanence, il faudrait avoir des données par type de congé. Les soins conformes aux traditions (dispositions de prise en charge culturellement appropriées pour les enfants autochtones) ne sont pas inclus dans ces données pour l'instant.

Principales considérations :

Le moment et la nature de la permanence peuvent paraître différents d'un enfant à l'autre selon les besoins de l'enfant, les situations familiales, les procédures judiciaires et la disponibilité des fournisseurs de services communautaires. L'âge de l'enfant à l'admission est un facteur clé qui influence le temps nécessaire à l'atteinte de la permanence. Les enfants admis à la prise en charge à un jeune âge sont plus susceptibles d'obtenir leur congé en ayant atteint certains types de permanence (p. ex., l'adoption), comparativement aux enfants plus âgés. Les jeunes enfants atteignent souvent la permanence dans des délais plus courts, étant favorisés par la loi, qui limite le temps cumulatif permis de la prise en charge à court terme des enfants de moins de 6 ans, comparativement aux enfants plus âgés. Les besoins de l'enfant sont un autre facteur qui influence le temps nécessaire à l'atteinte de la permanence, les besoins plus complexes étant associés à des délais plus longs.

* Une approximation est une mesure indirecte qui représente approximativement un phénomène en l'absence de mesure directe.

Ces données ont été rassemblées et analysées par La Factor-Inwentash Faculty of Social Work de l'Université de Toronto grâce au Ontario Child Abuse & Neglect Data System (système de données sur la violence et la négligence envers les enfants en Ontario).



Là où les données ne sont pas montrées pour 2016-2017 insuffisamment de temps s'est écoulé depuis l'admission (24 à 36 mois).

Résultats :

Les données ci-dessus montrent que de 54 % à 73 % des enfants admis au cours d'un exercice quittent la prise en charge dans les 12 mois suivant l'admission comme l'indiquent les barres bleues. Dans les 24 mois suivant leur admission, de 70 % à 82 % des enfants quittent la prise en charge comme l'indiquent les barres bleues et orange combinées. Les données pour les enfants admis de 2010-2011 à 2013-2014 montrent que dans les 36 mois suivant leur admission, de 83 % à 87 % des enfants quittent la prise en charge et que de 14 à 18 % des enfants restent sous la garde des Services à la famille et à l'enfance de Niagara.

* Comme les chiffres ont été arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas nécessairement à 100 %.

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance – Services à la famille et à l'enfance de Niagara

Résultats relatifs au mieux-être : Qualité de la relation entre le jeune et la personne responsable du jeune

Définition :

Le score moyen pour les enfants pris en charge âgés de 10 à 17 ans à partir d'une échelle normalisée qui mesure la perception qu'a un jeune de la qualité de sa relation avec la personne principalement responsable de lui. L'échelle mesure la réponse de l'enfant pris en charge par rapport aux quatre aspects suivants :

En pensant à la personne qui est responsable de toi (homme ou femme) :

1. Dans quelle mesure penses-tu qu'elle te comprend?
2. Dans quelle mesure penses-tu qu'elle te traite équitablement?
3. Dans quelle mesure te donne-t-elle de l'affection?
4. Dans l'ensemble, comment décrirais-tu ta relation avec elle?

Chacun de ces quatre aspects se voit attribuer un score variant de 0 à 2, menant à un score global de 0 au minimum et de 8 au maximum.

Pourquoi cette mesure est-elle importante?

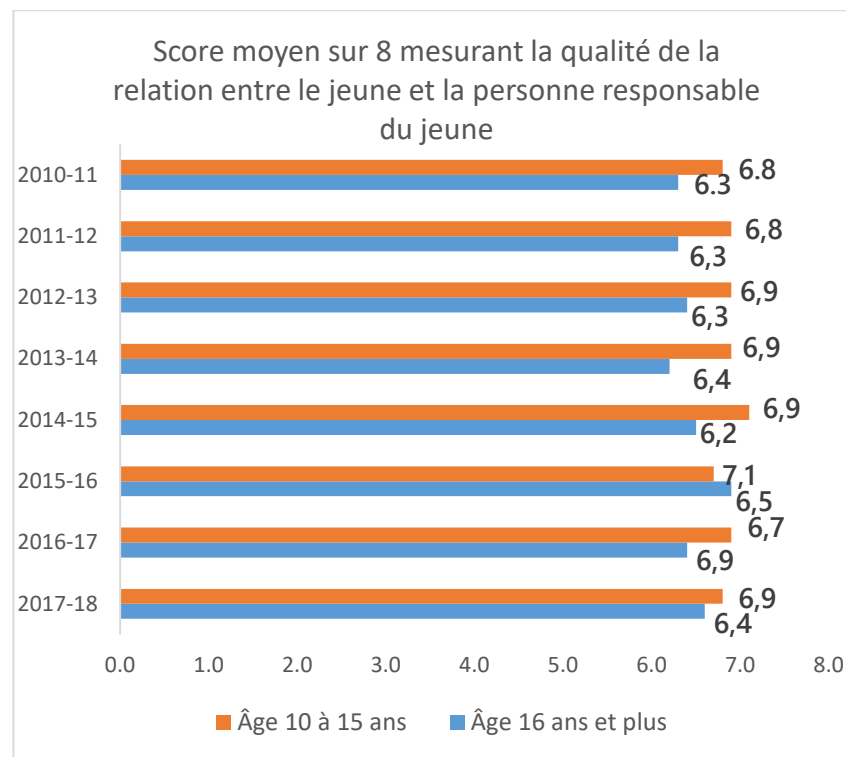
La qualité de la relation entre le jeune et la personne responsable du jeune est au cœur des services aux enfants pris en charge. Les recherches démontrent que la perception qu'a un jeune de la qualité de sa relation avec la personne responsable de lui permet de faire des prédictions concernant les éléments suivants : bonheur actuel, estime de soi, comportement positif ainsi que satisfaction par rapport au placement et stabilité du placement. Plus les scores augmentent sur l'échelle de la qualité de la relation avec la personne responsable, plus les résultats sont positifs pour chacun de ces aspects (p. ex., plus forte estime de soi).

Limites des données :

Ces données font partie de l'évaluation dans le cadre de l'approche *S'occuper des enfants en Ontario*, qui est effectuée chaque année pour tous les enfants pris en charge par une société d'aide à l'enfance depuis au moins un an. Un très petit nombre d'enfants qui devraient avoir subi cette évaluation ne sont pas tous évalués dans les délais requis. Conséquemment, leurs données ne sont pas incluses dans ces résultats. Comme les intervenants en protection de l'enfance demandent aux enfants de répondre verbalement aux questions en présence de la personne responsable, leurs réponses peuvent être influencées par cette approche. Habituellement, les enfants répondent aux quatre questions selon ce qu'ils ressentent ce jour-là et non pas nécessairement selon ce qu'ils ont ressenti tout au long de l'année passée.

Principales considérations :

Les principaux facteurs déterminant quand il s'agit de mesurer la qualité de la relation entre le jeune et la personne responsable du jeune comprennent l'âge du jeune, le type de placement, le sexe et la durée du placement.



Résultats :

Les enfants pris en charge âgés de 10 à 15 ans ont attribué un score variant de 6,7 à 7,1 sur 8 alors que les jeunes de 16 et 17 ans ont attribué un score variant de 6,2 à 6,9 sur 8 pour la qualité de leur relation avec la personne responsable d'eux.

Ces données sont rassemblées et analysées par l'Université d'Ottawa, Centre de recherche sur les services éducatifs et communautaires.